

Séance du 3 septembre 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Dominique COUDRY, absent excusé. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

1. Voie communale du Rocheret

Suite au problème soulevé par Monsieur SOURO d'augmentation du trafic routier sur la voie communale du Rocheret, le Conseil Municipal étudie le devis d'un montant de 354.50 € pour l'installation d'un comptage routier, et décide de ne pas donner suite à 8 voix contre 1.

2. Création de trottoirs RD 221

Monsieur le Maire présente les devis d'étude et de suivi de chantier reçus pour la construction d'un trottoir en traversée de la RD 221 :

JDBE 8970.00 € TTC

B.E.J 5059.08 € TTC (mêmes prestations)

Après étude, le Conseil Municipal décide de choisir à l'unanimité le bureau d'études B.E.J.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3. Rapport annuel prix et qualité eau potable

Monsieur le Maire présente le rapport annuel prix et qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Le Conseil Municipal approuve ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie pendant 1 mois à compter du 4 septembre.

pour : 8 contre : 0 abstention : 1

4. Affouage 2009

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe affouage 2008-2009 à 100 € par affouagiste

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

* Une vente de bois aura lieu fin septembre (cours moyen du jour), parcelle 22 et 14

* Affouage : les inscriptions peuvent se faire jusqu'au vendredi 25 septembre en mairie aux jours et heures habituels des permanences du maire et du secrétariat ou par téléphone auprès de Monsieur Sébastien BONNET 03.81.55.87.22

* Un arrêté préfectoral de restriction d'eau est en cours

* Le prochain recensement de la population aura lieu début du 21 janvier au 20 février 2010. La mairie recrutera donc un agent recenseur pour cette période (disponibilité maximale du 02/01/ au 20/02/2010 demandée). Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature en mairie.

* La commune souhaite créer un comité Fleurissement du village et recherche des personnes intéressées. Possibilité de formation offerte par la CAGB, mise à disposition d'un budget Fleurissement et de matériel par la commune. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

* Le Conseil Général grâce à un véhicule adapté propose des formations Internet itinérantes gratuites. Nous les contacterons à la demande.

* Station d'épuration : des serviettes et tampons hygiéniques, des coton-tige et lingettes sont retrouvés de façon récurrente et nuisent au bon fonctionnement de la station. Nous comptons sur votre compréhension pour que cessent ces nuisances.

* La place de retournement située à proximité du château d'eau est effective à compter du 4 septembre 2009. Elle doit rester libre d'accès (pompiers, services d'urgence et ramassage des ordures ménagères), et ne doit être en aucun cas être utilisée comme aire de stationnement.

Vu pour être affiché le 4 septembre 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER